

15/09/2023

Date de la convocation :

08 Septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2023 _ 35	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt trois et les quinze septembre à 17h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal - CAMOIN Yves - GAYMARD Marie-José - GRANDAZZI Sandrine -  
LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

**Absent excusé** : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a donné procuration à M. Alain BARALE

**Secrétaire de séance** : TROIN François

**Objet : EXTENSION de l'ECOLE avec la CREATION d'un REFECTOIRE**  
**Confirmation du Choix de la Commission d'Appel d'Offres- Marches de Travaux**

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des marchés publics,
- Vu l'analyse des offres et le procès-verbal de la réunion de commission d'appel d'offres de ce jour.

**Après en avoir délibéré,**  
**le Conseil Municipal décide :**

- de **CONFIRMER** le choix de la commission d'appel d'offres de ce jour.
- de **RETENIR** l'Entreprise TPLM de SEILLANS pour un montant de **182 985,25 € H.T. et 219 879,90 € T.T.C**
- **d'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 19 SEP. 2023  
et publication le: 19 SEP. 2023  
Le Maire

Le Maire  
A. BARALE

